

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Un peu de poésie pour adoucir la peine

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La perte d'un être est toujours une épreuve douloureuse. Dans toute société, des rituels accompagnent le départ d'un être cher. Au terme de différentes cérémonies, nos corps se retrouvent dans des cimetières souvent géométriques, plutôt minéraux, même si le gravier tend à disparaître pour faire place à de l'herbe.

Ces espaces offrent peu de place pour le recueillement, l'apaisement du cœur. Plusieurs villes comme Lausanne, Ivry-sur-Seine, Niort ont réfléchi à la question des cimetières. À leur manière, ils ont cherché petit à petit à modifier ces espaces afin qu'ils deviennent des lieux emprunts de douce poésie. Une gestion de l'espace plus aérée, la plantation de beaux arbres, l'installation de bancs, seraient plus propice à l'appropriation de ces lieux qui pourraient devenir des jardins méditatifs, lieux de réflexion sur notre finitude.

Les cimetières sont aussi des lieux qui pourraient être propices, par leur calme, au développement de la biodiversité. La vie pourrait côtoyer la mort dans un cycle naturel, ce qui impliquerait une gestion sans pesticides, avec des essences locales, des points d'eau et des endroits de passage pour la petite faune.

Offrir un bel espace à nos morts, c'est aussi prendre soin des vivants et de leur peine, dans une approche profondément humaniste.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à réfléchir à un concept de cimetière dans l'esprit d'un jardin et de faire une proposition d'amélioration des cimetières actuels (végétalisation, pose de bancs, ombrage, fleurs...) ;
- 2 en cas de création d'un nouveau cimetière, de réfléchir dès la conception à un projet de type jardin ;
- 3 à promouvoir tout ce qui favorise la biodiversité par l'absence de pesticides, à travers :
 - l'encouragement d'un choix de cercueils sans produits chimiques, ou même leur absence (ensevelissement dans un linceul) ;
 - une végétalisation avec des essences locales ;
 - l'aménagement des couloirs biologiques, d'un point d'eau pour l'arrosage et la petite faune.

Lucia Dahlab et Anne Compagnon Kaufmann

Conseillères municipales

Vernier, le 25 mars 2022